



**Projet de mise en valeur hydroélectrique de la
Onzième Chute de la rivière Mistassini**

MÉMOIRE

Soumis à la
commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

DOMAINE-DU-ROY
Lac-Saint-Jean

[HD]*

*Hautelement Distinctif

Février 2015

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
1. PRÉSENTATION DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY	3
2. LA POLITIQUE ENERGETIQUE DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC	5
3. L'ENERGIE COMMUNAUTAIRE : LA RECETTE JEANNOISE	6
4. LE PROJET DE LA ONZIEME CHUTE DE LA RIVIERE MISTASSINI	8
4.1 L'ACCEPTABILITE SOCIALE DU PROJET DE LA ONZIEME CHUTE DE LA RIVIERE MISTASSINI.....	8
4.2 LES BENEFICES ECONOMIQUES DU PROJET	11
4.3 LE CONTROLE DU PROJET PAR LES COMMUNAUTES	14
5. CONCLUSION	15

INTRODUCTION

Le 20 novembre 2014, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, demandait la tenue d'audiences publiques concernant le projet de mise en valeur hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini.

La première partie de l'audience publique, tenue le 20 janvier dernier, a permis aux représentants de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, promoteur du projet, de présenter le projet et de répondre aux besoins d'information de la population et de la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Étroitement impliquée dans ce projet, la municipalité régionale de comté (MRC) du Domaine-du-Roy est heureuse de participer à cette deuxième partie de la consultation publique. Il s'agit pour nous d'une occasion particulière de faire connaître à la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (la commission) nos motifs d'appui à ce projet et surtout de démontrer à la commission l'importance de la filière de l'énergie communautaire pour le développement des régions et de nos milieux.

1. PRÉSENTATION DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY

La MRC du Domaine-du-Roy a été créée en 1982. Elle couvre un vaste territoire de 18 854 km² regroupant neuf municipalités et une population de 29 602 personnes dispersée sur un territoire municipalisé de 2 860 km² ¹. Depuis quelques décennies, notre MRC doit relever des défis importants sur le plan démographique et en matière de développement économique. Nous connaissons une décroissance démographique en raison d'un faible taux de natalité et de l'exode de nos jeunes. À cela s'ajoutent le vieillissement de la population et un récent phénomène d'exode des aînés qui souhaitent se rapprocher de leurs enfants. Ce sont des signaux évidents de l'amorce d'un processus de dévitalisation de nos communautés si rien n'est fait pour contrer l'effet de ces phénomènes.

Sur le plan économique, la crise forestière, maintenant animée par intégristes environnementaux, nous affecte et elle a entraîné jusqu'à maintenant avec elle la perte de 24 entreprises et de 968 emplois bien rémunérés.

Malgré ces pertes, l'industrie forestière demeure un pilier de notre économie et nous sommes persuadés qu'elle a encore un avenir intéressant chez nous. Toutefois, nous sommes convaincus qu'il sera différent de celui que nous avons connu dans le passé. De nouvelles opportunités se profilent à l'horizon et nous devons les saisir si nous voulons que cette filière économique participe encore à notre essor.

L'agriculture et l'agroalimentaire sont également des composantes de notre économie, et là aussi, on observe d'importantes modifications. Des problèmes de relève agricole sont présents dans la plupart des productions contingentées. L'on vit ici au Lac-Saint-Jean, plus qu'ailleurs au Québec, le phénomène de l'accaparement des terres agricoles par des syndicats financiers. Cependant, il y a de l'espoir dans ce domaine puisque plusieurs petites entreprises de production et de transformation agroalimentaire voient le jour et modifient progressivement notre paysage agricole.

Le tourisme contribue de façon importante à l'économie de notre milieu et nous sommes fiers de compter dans notre territoire plusieurs fleurons qui structurent l'offre touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Si nous évoquons le Zoo sauvage de Saint-Félicien, le Village historique de Val-Jalbert, l'Ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette, la Traversée internationale du lac St-Jean à la

¹ Données provenant de la version électronique 2012 du Répertoire des municipalités du Québec du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

nage ainsi que bien d'autres attraits et évènements touristiques, vous comprendrez facilement la place importante qu'occupe ce secteur économique dans notre milieu.

Nous sommes proactifs en matière de développement et nous n'hésitons pas à innover et à sortir des sentiers battus pour stimuler l'émergence de nouvelles opportunités de développement. Cette attitude proactive est à l'origine de la réalisation de la Véloroute des Bleuets développée en partenariat avec nos MRC voisines, soit celles de Maria-Chapdelaine et de Lac-Saint-Jean-Est. Nous avons récupéré la propriété du site historique de Val-Jalbert et mis en place les conditions nécessaires à la réalisation d'un ambitieux plan de développement patrimonial de 21 M\$ qui a permis la relance de ce site et l'accroissement significatif de sa contribution à notre industrie touristique.

Nous pourrions encore en rajouter, mais ce qui est important de souligner à ce stade-ci de notre intervention, c'est qu'il y a ici des hommes et des femmes profondément attachés et fiers de leur coin de pays qui sont capables par le travail, l'innovation et les synergies, de le développer, d'abord pour nous, mais aussi pour le Québec. Ce qui nous horripile le plus, c'est d'être dépendant de quelqu'un d'autre pour notre développement. Nous voulons nous prendre en main et nous occuper nous-mêmes de nos affaires.

2. La politique énergétique du gouvernement du Québec

Le Québec s'est doté d'une politique énergétique qui vise à répondre aux besoins propres des Québécois, mais aussi pour soutenir son développement économique. Le titre de la politique « L'énergie pour construire le Québec de demain » traduit bien, à notre point de vue, la vision gouvernementale. C'est dans ce contexte qu'il a prévu l'ajout de nouvelles productions d'électricité provenant des grands ouvrages d'Hydro-Québec, mais aussi de la filière éolienne où le Québec tente de se positionner stratégiquement parmi les grands joueurs de cette industrie.

Conscient des attentes maintes fois exprimées par les régions et leurs représentants municipaux, le gouvernement du Québec a prévu dans sa politique « Accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales et aux nations autochtones dans le développement énergétique ». Pour soutenir cette orientation gouvernementale, un nouveau cadre a été proposé pour la production d'énergie communautaire, que ce soit dans le domaine de l'éolien ou de la petite production hydroélectrique.

Trois éléments fondamentaux doivent supporter la réalisation de projets communautaires :

- 1) Ils doivent être appuyés par le milieu;
- 2) Ils doivent générer des bénéfices pour leur région, et;
- 3) Ils doivent être sous le contrôle de la communauté.

Ces trois énoncés suffisent pour démontrer la clarté des orientations gouvernementales en matière d'énergie communautaire. Elles mettent également en relief le défi que propose le gouvernement aux régions du Québec, c'est-à-dire qu'il est prêt à leur accorder un espace de développement dans sa politique énergétique, mais à la condition que les projets développés respectent un cadre clair et précis.

Dès que les orientations gouvernementales ont été connues, nous savions que la balle était dans notre camp. Il fallait cependant définir la manière optimale de profiter de cette opportunité offerte par le gouvernement du Québec. Nous n'avons pas droit à l'erreur si nous voulions consolider à long terme cette filière de développement économique.

3. L'énergie communautaire : la recette jeannoise

Depuis plus de vingt ans, la MRC du Domaine-du-Roy s'intéresse aux questions énergétiques. Pendant cette période, nous avons assisté, dépourvus de moyens, à l'élaboration par d'autres de projets de production d'énergie qui utilisaient pourtant nos ressources naturelles que sont l'eau et le bois. Ce fut le cas pour de grands projets d'Hydro-Québec, mais aussi pour de plus petits projets de petites centrales hydroélectriques proposées par des promoteurs privés. Ce fut également le cas pour la production d'énergie alimentée à la biomasse.

Pour tous ces projets, nous faisons face à la triste réalité qu'il nous était impossible d'exercer un leadership dans le développement de ceux-ci, d'en être significativement propriétaire, d'acquérir de l'expertise dans leur développement, et surtout, d'en retirer suffisamment de bénéfices pour nos communautés.

La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 aura été l'occasion d'une véritable réflexion quant à notre vision de la filière de l'énergie communautaire. La MRC de Maria-Chapdelaine et la communauté de Mashteuiatsh ont également vécu des expériences analogues aux nôtres. Une communion d'intérêts existait entre nos organisations respectives lorsque le gouvernement du Québec a annoncé sa politique énergétique.

Une année de discussions et d'échanges aura été nécessaire pour jeter les bases d'un partenariat structuré entre nous en matière de développement énergétique. Pour certains, cela peut paraître long, mais ce délai était nécessaire pour bien s'entendre, pour bien structurer la mise en œuvre de ce partenariat novateur, et surtout, pour se doter des outils nécessaires à sa réussite.

Il est important de préciser que des objectifs communs, qui sont à l'origine de ce qui nous démarque et nous distingue, soutenaient les réflexions entourant ce partenariat. Ces objectifs étaient :

- 1) Une volonté très forte d'être en mode leadership de ces questions et de sortir du cercle, un peu vicieux, de la dépendance au secteur privé et aux redevances;
- 2) De concevoir des projets complètement détenus par des intérêts publics. Le privé n'était pas exclu de nos scénarios, mais l'objectif était d'y avoir recours le moins possible. Notre partenariat s'applique pour toutes les formes de production d'énergie et il était plausible de penser qu'il puisse être nécessaire à l'occasion, de convenir d'un partenariat avec des intérêts privés lorsque cette implication améliore les conditions de réussite d'un projet;

- 3) Développer des projets qui réunissent les conditions suivantes :
- a) Une acceptabilité sociale bien établie;
 - b) Un cadre financier solide, générant des retombées économiques importantes pour le milieu;
 - c) Une intégration harmonieuse à l'environnement de réalisation des projets.

Pour être en mesure de livrer les résultats attendus, nous avons pensé qu'il était essentiel de se doter d'une organisation crédible et capable de mener à terme des projets selon la philosophie préconisée par les partenaires. C'est là qu'est née la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean à qui nous avons confié le mandat de développer des projets.

Nous sommes très fiers de ce partenariat et nous sommes également très fiers de constater qu'il est unique au Québec. Son unicité tient également au fait qu'un noyau de ressources de la société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean travaille au développement des projets, contribuant ainsi à l'acquisition d'une expertise communautaire dans ce domaine. Nous sommes en maîtrise du développement de ces projets et comme vous avez pu le constater, le modèle préconisé prend en considération les besoins et les attentes des milieux d'accueil des projets, et cela constitue une valeur ajoutée importante à la filière de l'énergie communautaire.

Le modèle déployé au Lac-Saint-Jean en matière d'énergie communautaire est de toute évidence celui qui a le mieux répondu aux attentes de la politique énergétique du gouvernement du Québec. Il reste maintenant aux autorités gouvernementales à le reconnaître pour qu'il puisse continuer à livrer des résultats aussi probants que ceux que nous avons connus à Val-Jalbert et que nous connaissons avec le projet de la Onzième Chute de la rivière Mistassini. S'il en était ainsi, nous n'aurions plus à revivre des aberrations comme celle que nous avons vécue lors de l'abolition du programme des petites centrales hydroélectriques par le précédent gouvernement.

4. Le projet de la Onzième Chute de la rivière Mistassini

Le projet de la Onzième Chute de la rivière Mistassini est en parfaite adéquation avec les valeurs et objectifs que nous poursuivons pour le développement de ces projets. Tel que le définit la politique énergétique du gouvernement du Québec, ces projets :

- 1) Doivent être appuyés par le milieu;
- 2) Doivent générer des bénéfices pour leur région, et;
- 3) Doivent être sous le contrôle de la communauté.

Nous développerons ces aspects dans les lignes qui suivent.

4.1 L'acceptabilité sociale du projet de la Onzième Chute de la rivière Mistassini

L'acceptabilité sociale est devenue aujourd'hui la clé de voûte de tout grand projet. Il est maintenant difficile pour tout promoteur d'y passer outre. La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a innové dans la gestion de l'acceptabilité sociale de ses projets et, en particulier, de celui de la Onzième Chute de la rivière Mistassini. Des processus soutenus de discussions ont été mis en place pour convenir, avec les acteurs du milieu, des meilleures orientations à mettre de l'avant pour :

- a) L'intégration du projet, et particulièrement celle du parc écotouristique au Parc des grandes rivières de la MRC Maria-Chapdelaine;
- b) Favoriser la mise en place d'un lien interrives (pont) permettant le désenclavement des communautés d'accueil du projet et le déploiement des stratégies de cette MRC en regard des sentiers récréatifs pour le quad et la motoneige.

De plus, la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean s'est dotée d'un agent de liaison communautaire dont la fonction consiste à faire le pont entre le promoteur et les divers intervenants du milieu impliqués et concernés par le projet. Cette ressource permet également de mettre à contribution l'expertise des gens de terrain et de soutenir la fine connaissance des éléments pouvant être impactés par un projet de cette envergure.

Le point culminant des actions de la Société est sans contredit l'organisation et la tenue de préconsultations. Il s'agit d'un exercice structuré dans lequel la Société partage l'information

relative au projet et à ses impacts avec l'ensemble des citoyens. C'est une occasion particulière pour les citoyens de faire part de leurs préoccupations et de leurs points de vue et de demander, le cas échéant, des modifications et des bonifications au projet. La participation citoyenne à ces préconsultations a été excellente et elle a permis à la société de bonifier son projet. Pour les citoyens, c'est aussi une occasion d'en apprendre davantage sur un projet qui touchera leur milieu de vie.

En novembre 2013, la MRC de Maria-Chapdelaine a voulu profiter de l'élection de son préfet au suffrage universel pour mener une vaste consultation populaire dans le but de connaître l'opinion des citoyens en regard de la réalisation de ce projet. Les résultats ont été probants, puisque trois personnes sur quatre étaient favorables au projet, et ce pourcentage était encore plus important dans les municipalités d'accueil du projet. Même si une consultation publique ou un sondage n'est pas en soi une mesure de l'acceptabilité sociale d'un projet, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'une indication assez évidente de l'adhésion populaire à ce projet.

Différents auteurs ont tenté de donner une définition à l'acceptabilité sociale. Nous en retenons quatre (4) qui présentent, selon nous, un intérêt.

Première définition

« L'acceptation d'un risque à court et long terme qui accompagne soit un projet, soit une situation. »

BECK, Ulrich. *La société du risque*, éd. Aubier, 2001, 521 p.

Deuxième définition

« L'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus par lequel des parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement, et à un moment donné, dans son environnement naturel et humain. »

CARON-MALENFANT, Julie et Thierry CONRAUD, *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : Pistes de réflexion et d'action*, Éditions D.P.R.M, 2009, 60 p.

Troisième définition

« Une interprétation globalement positive d'un projet qui est partagé et affirmé par un ensemble d'acteurs et qui résulte d'une mise en perspective du projet et de ses impacts par rapport aux attendus et idéaux portés en matière de développement et d'aménagement durables du territoire concerné. »

FORTIN, Marie-José et autres. *L'acceptabilité sociale de l'éolien au Québec : Apprendre dans la turbulence*, Liaison Énergie-Francophone, n° 83 (2) P. 90-96.

Quatrième définition

« Assentiment de la population à un projet ou à une décision résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives connues, y compris le statu quo. »

GENDRON, Corinne. *Penser l'acceptabilité sociale: au-delà de l'intérêt, les valeurs*, revue internationale, Communication sociale et publique, 2014.

Une analyse de ces définitions fait ressortir clairement certains éléments de force. D'abord, l'acceptabilité sociale s'obtient au terme d'une démarche ou d'un processus. Ce n'est pas de l'instantané; c'est plutôt un long processus de discussions, d'échanges, de remises en question, de changements réalisés avec les parties prenantes et de ceux et celles qui risquent d'être touchés ou impactés par le projet. Dans le cas précis de la Onzième Chute de la rivière Mistassini, la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a déployé plusieurs mesures afin de mettre en place des processus fructueux et positifs d'échanges et de discussions avec les parties prenantes et elle a intégré au projet plusieurs des attentes exprimées.

Un autre élément intéressant que nous relevons de ces définitions est l'idée que le projet apporte une plus-value à la situation présente ou, à la limite, qu'il ne porte pas atteinte à la situation actuelle. Dans le cas précis du projet de la Onzième Chute, plusieurs éléments doivent être mis en évidence pour démontrer comment ce projet est une valeur ajoutée importante pour le milieu.

- 1) Il génère des bénéfices financiers immédiats et croissants au fil des ans à ses commanditaires qui sont tous des organismes publics;

- 2) Ces bénéfiques seront investis dans des fonds de développement socioéconomiques qui contribueront à la vitalité des milieux. Il est important de souligner que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette fait partie de la liste québécoise des municipalités dites dévitalisées et la perspective de nouveaux moyens financiers les aidera sûrement à renverser ce phénomène de dévitalisation;
- 3) La réalisation des travaux générera de nombreuses retombées économiques et la création de plusieurs emplois;
- 4) La réalisation du parc écotouristique facilitera l'accessibilité à un territoire exceptionnel et générera de nouvelles retombées économiques dans les municipalités concernées;
- 5) La construction d'un nouveau pont en amont, réalisé en partie avec la contribution des fonds de ce projet, désenclavera les communautés d'accueil du projet, en plus d'offrir une opportunité pour le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine de déployer de nouvelles stratégies pour les sentiers récréatifs du quad et de la motoneige.

Finalement, on relève également, à la lecture de ces définitions, que l'acceptabilité sociale repose sur le consentement des citoyens à un projet qui s'intègre bien à leur milieu de vie et qui produira des effets bénéfiques. Dans le cas précis du projet d'aménagement hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini, toutes les conditions sont réunies pour conclure à l'acceptabilité sociale de ce projet et, selon ce qui a été indiqué en première partie des audiences, la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean poursuit ses efforts afin de rendre le projet encore plus acceptable pour les intervenants écotouristiques du milieu et pour certains villégiateurs.

En conclusion, lorsque le gouvernement du Québec souhaite que les projets de petites centrales hydroélectriques soient appuyés par le milieu, il ne fait aucun doute dans notre esprit que toutes les conditions sont ici regroupées pour conclure positivement dans ce sens.

4.2 Les bénéfiques économiques du projet

La raison d'être de ce projet vise à soutenir le développement économique local et à en maximiser les retombées pour la communauté. Il importe de souligner à ce stade-ci que cet objectif prend sa source dans la mise en valeur endogène d'une ressource naturelle renouvelable et publique. Un référendum populaire tenu lors des élections municipales de 2005 a révélé que 92,5 % de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean voulait une prise

en charge par les communautés des ressources naturelles présentes sur le territoire régional et confiait un mandat clair aux élus locaux de négocier des ententes en ce sens avec le gouvernement du Québec.

Les projets développés par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean suivent la direction souhaitée par les partenaires publics de ces projets. Dans un premier temps, la stratégie de financement des projets consiste à optimiser le potentiel des emprunts publics compte tenu que les taux d'intérêt sont nettement en deçà du financement privé. Ils permettent de générer plus rapidement des surplus financiers et c'est pour cela que le projet de la Onzième Chute de la rivière Mistassini va générer des liquidités positives dès la première année de mise en service des installations. À titre d'exemple, nous avons financé notre participation financière dans le projet de Val-Jalbert à un taux pondéré de 2,62 % alors que les projections financières prudentes de la Société estimaient le taux de financement à 3,5 %.

De plus, les partenaires publics de ce projet proviennent entièrement du Lac-Saint-Jean, garantissant ainsi que tous ses bénéfices financiers resteront dans la région. Aussi, comme nous l'avons fait dans le dossier de Val-Jalbert, nous avons pris l'engagement de mettre dans un fonds de développement socioéconomique les bénéfices nets de ce projet et de les utiliser comme levier de développement socioéconomique.

Nous poursuivons nos discussions et nos échanges avec les municipalités du territoire afin de bien structurer ce fonds et de nous assurer qu'il atteindra les objectifs d'en faire un véritable levier de développement économique. Je peux déjà sans trop me tromper vous livrer quelques éléments qui éclaireront votre commission quant à la constitution et au fonctionnement de ce fonds.

1. Le fonds sera constitué par règlement municipal afin de lui donner un caractère officiel et permanent. Dans le milieu municipal, nous adoptons des règlements pour les décisions importantes et celles que nous voulons pérenniser dans le temps;
2. Le fonds comprendra un volet *territorial* et un volet *local* afin d'avoir bien sûr l'opportunité de réaliser des projets d'envergure mais aussi des projets plus modestes qui cadrent mieux à la taille des nos municipalités;
3. Les créneaux d'investissement du volet territorial porteront sur des stratégies de développement économique et la réalisation de projets principalement dans les

domaines du tourisme, de l'agroalimentaire et de la foresterie, trois piliers économiques inclus à notre vision stratégique de développement territorial;

4. Les critères d'analyse seront établis pour analyser les projets;
5. Les projets admis au volet local porteront sur des aspects plus larges qui intègrent la qualité de vie, la santé et services sociaux, les saines habitudes de vie, etc;
6. Les projets qui font partie des responsabilités de base d'une municipalité ne seront pas priorisés;
7. Des outils d'analyse et d'évaluation des projets seront mis en place et des ressources humaines seront affectées à une analyse objective des projets soumis.

Ces quelques éléments suffisent à mettre en perspective la vision des élus de notre MRC quant à l'utilisation des fonds provenant des bénéfices nets des investissements hydroélectriques. Dans un contexte gouvernemental où les ressources sont de plus en plus rares, il serait irresponsable de notre part de dilapider ces fonds, ou pire, de les utiliser en lieu et place de ceux déjà disponibles, mais parfois plus difficiles à solliciter et à obtenir.

Il est également intéressant de rappeler que le caractère légal que l'on souhaite donner à la constitution de ce fonds, et de son adoption par règlement, assure que les objectifs de départ seront maintenus au fil du temps. De plus, les décisions d'autorisation et d'engagement de ces fonds seront publiques et une reddition de compte annuelle permettra de constamment rappeler l'importance de ces projets hydroélectriques et des fonds qu'ils généreront pour le développement de nos milieux.

Un autre aspect des retombées économiques important à mettre en perspective est celui des retombées liées à la construction et l'exploitation du projet, estimées à plus de 108,4 M\$, dont 74,8 M\$ dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Dans une région durement éprouvée par la crise forestière, les retombées économiques d'un tel projet apportent un baume aux difficultés économiques du milieu. Il est important de noter que ces résultats sont possibles en raison des stratégies déployées par le promoteur, visant à fragmenter les travaux en lots distincts et homogènes dans le but d'en faciliter l'accès à des entreprises régionales. Il faut également mentionner que le comité de maximisation des retombées des grands travaux de notre région (CMAX) collabore avec la Société à la maximisation régionale des retombées de ce projet.

À notre avis, il est difficile de faire plus et mieux, et nous sommes fiers des résultats obtenus. Si nous étions capables au Québec de développer une filière structurée de petites

centrales hydroélectriques basée sur le modèle développé chez nous, il serait possible de proposer à des fabricants de turbines œuvrant dans le monde de venir s'établir au Québec et pour que la totalité des retombées économiques de ce type de projets profite pleinement à l'économie du Québec.

4.3 Le contrôle du projet par les communautés

Nous n'insisterons pas très longtemps pour convaincre cette commission de l'évidence que ce projet est sous le contrôle des communautés. Comme vous avez pu le constater, le promoteur du projet, en l'occurrence la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, est totalement public et composé de représentants des trois partenaires ayant conclu une entente de stratégie de développement dans le domaine de l'énergie. La société en commandite « Énergie hydroélectrique Mistassini SEC » (EHM) regroupe uniquement des partenaires publics municipaux et autochtones et aucun intérêt privé n'est présent dans la société. Cette société sera responsable de la construction et de l'exploitation de la centrale. Elle sera gardienne également des engagements pris par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean dans la phase de développement du projet. Finalement, le commandité de la société en commandite EHM, « Gestion de l'énergie communautaire S.A. » est lui aussi une entreprise possédée et contrôlée à parts égales par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy. À noter que le commandité est également le même pour la société en commandite « Énergie hydroélectrique Ouatshouan SEC », puisque nous souhaitons développer une plus grande efficacité opérationnelle des projets développés et consolider une expertise régionale dans ce domaine.

Nous sommes à des années-lumière de certains projets où le secteur privé est encore omniprésent dans le développement, la réalisation et l'exploitation de ces derniers. Nous avons emprunté une voie plus difficile sur le plan politique, mais nous voulions résolument sortir d'un environnement où nous étions la plupart du temps condamnés aux redevances plutôt qu'aux bénéfices. C'est pour nous toute la différence entre la dépendance et l'autonomie. Nous avons fait le choix de nous assumer nous-mêmes.

Nous faisons la démonstration qu'un nouveau modèle est possible et faisable au Québec dans le développement de cette filière économique. Et de cela, nous en sommes pleinement satisfaits et fiers, et nous espérons que le gouvernement du Québec pourra mettre en place les conditions nécessaires à la pérennité de notre modèle de développement.

CONCLUSION

Le projet d'aménagement hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini est un projet exemplaire de développement durable. Il regroupe les attributs essentiels à un projet de développement durable, soit :

- a) Qu'il met en valeur une ressource naturelle renouvelable;
- b) Qu'il est développé par les gens du milieu;
- c) Que ses bénéficiaires profiteront pendant très longtemps aux gens du milieu;
- d) Que sa réalisation permet au territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine et à ses acteurs socioéconomiques de mettre en œuvre des stratégies complémentaires de développement territorial (pont et parc écotouristique), et;
- e) Qu'il est soutenu par un très large consensus du milieu.

La MRC du Domaine-du-Roy est donc heureuse et fière d'appuyer ce projet, de faire partie d'un partenariat aussi stratégique dans le développement de l'énergie et d'investir dans ce projet. Nous formulons le vœu qu'il soit accueilli avec autant d'enthousiasme par cette Commission que nous en avons déployé pour le développer et structurer le modèle original de partenariat qui le soutient.